

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, médiateur
M. RAFAEL CARVALHO, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE
SAINT-ROBERT-BELLARMIN
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

ENQUÊTE ET MÉDIATION

VOLUME 2

Séance tenue le 22 septembre 2010 à 10 h 30
BAPE
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

1. MOT DE BIENVENUE	1
2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.....	2
3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION.....	3
4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE	4
5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES	4
6. LA MÉDIATION	4
7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION.....	5
8. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION.....	10
9. LES OBJETS PRINCIPAUX DE L'ENQUÊTE ET DE LA MÉDIATION.....	10

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
1. MOT DE BIENVENUE

5 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Bonjour, merci de vous être déplacés.

10 Je me présente encore une fois, François Lafond. Je suis membre à plein temps du BAPE depuis l'année 2004; donc depuis cette période, j'ai à mon actif participé à dix-sept (17) commissions d'enquête ou d'audiences publiques, soit en tant que président de la Commission ou encore en tant que commissaire.

15 J'ai été mandaté par le président du BAPE pour agir comme médiateur sur le projet de Saint-Robert-Bellarmin. Donc c'est mon premier mandat de médiation, en fait.

20 Je dois avouer que le dernier mandat de médiation ici au BAPE a eu cours voilà cinq (5) ans. Avant ça, il y avait eu une période où il y en avait plusieurs, et dépendamment des mandats, dépendamment de beaucoup de choses, il y en a eu plusieurs à une certaine époque, maintenant il y en a moins. Donc comme je vous disais, c'est mon premier mandat.

Voici l'ordre du jour un peu de la rencontre!

25 Après les présentations d'usage, je lirai le mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ensuite de ça, je parlerai brièvement de l'immunité et des pouvoirs des commissaires enquêteurs, de notre Code de déontologie, de la Déclaration des valeurs éthiques du BAPE, de la médiation, du déroulement de la médiation et de votre consentement à la médiation.

30 Une fois que j'aurai fait le tour de ces aspects, nous aborderons les préoccupations des requérants pour votre projet de parc éolien.

35 Je suis accompagné de monsieur Rafael Carvalho, analyste sur ce projet, qui m'assistera à chacune des rencontres que nous aurons. Contrairement à une audience publique où les analystes n'interviennent pas en public, dans le cadre d'une médiation, l'analyste est autorisé à intervenir. Donc ne soyez pas surpris si parfois monsieur Carvalho intervient pour demander des précisions sur un point ou un autre.

40 L'équipe compte également trois (3) autres personnes. Madame Anne-Lyne Boutin ici présente qui a déjà communiqué avec vous finalement, que vous connaissez peut-être parce

qu'elle a communiqué avec vous, et madame Julie Olivier, conseillère en communication, et également madame Angéla Perreault, agente de secrétariat.

45 Je tiens à préciser que tous les échanges avec la Commission doivent se faire avec monsieur Carvalho lorsqu'il est question de contenu et avec madame Boutin, lorsqu'il est question de logistique.

Personnellement, je vous rencontrerai seulement lors de nos séances de travail.

50 Par ailleurs, vous avez sûrement noté la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Ainsi, tout ce qui se dit ce matin est enregistré, et la transcription de nos échanges sera disponible sur le site Web du BAPE sous la cote DT ainsi que dans les centres de consultation. Normalement, le délai avant qu'une séance soit mise en ligne, c'est environ une (1) semaine.

55

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

PAR LE MÉDIATEUR:

60

Pour les fins de la transcription, nous allons procéder à l'identification des personnes présentes à cette rencontre. Donc François Lafond médiateur, et à partir de ma gauche, nous avons?

65

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice au BAPE.

PAR M. MATHIEU PAQUET:

70

Mathieu Paquet, directeur de projet.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

75

Stéphane Boyer, directeur général de Saint-Laurent Énergies.

PAR Mme MYLANY DAVID:

80

Mylany David, conseillère pour Saint-Laurent Énergies.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

François Tremblay, consultant en environnement pour Saint-Laurent Énergies.

85 **PAR Mme CATHERINE THOMAS:**

Catherine Thomas, chargée de projet pour Saint-Laurent Énergies.

90 **PAR M. RAFAEL CARVALHO:**

Rafael Carvalho, analyste au BAPE.

PAR LE MÉDIATEUR:

95 Ça fait le tour de la table!

100 **3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION**

PAR LE MÉDIATEUR:

105 Je vais maintenant vous lire la lettre mandat qui nous a été envoyée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est adressé à monsieur Pierre Renaud, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, Québec:

110 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc. et ce, à compter du 20 septembre 2010.

115 "Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

120 "Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.

"Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

125

4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

PAR LE MÉDIATEUR:

130

Les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

135

Ce statut implique que je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Je possède l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs tels que, par exemple, celui d'obliger une personne à se présenter devant moi ou encore, à exiger le dépôt des documents qui sont en sa possession.

140

5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES

PAR LE MÉDIATEUR:

145

Je me suis également engagé à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Ainsi, notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous sont assurés par notre Code de déontologie.

150

De plus, quatre (4) valeurs éthiques guident notre action, soit le respect, la vigilance, l'impartialité et l'équité. Vous trouverez un exemplaire de notre Code de déontologie et également de notre Déclaration des valeurs éthiques du BAPE dans la pochette qui vous a été remise. Je vous invite à les consulter si vous avez rien d'autre à faire!

155

6. LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

160

La médiation! Lundi soir, nous avons rencontré les requérants, et ces derniers nous ont donné leur consentement pour participer à une médiation.

Pour qu'il y ait une médiation, votre consentement est également requis. Si vous y consentez, nous pourrions alors examiner les préoccupations des requérants. La médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties sur un projet sans aller en audience publique. Ainsi, il s'agit de trouver des terrains d'ententes possibles pour les deux (2) parties.

165 À la fin de l'exercice, si les engagements que vous aurez pris sont satisfaisants pour les requérants, ces derniers seront alors invités à retirer leur demande d'audience publique. On leur fera signer un document dans lequel ils acceptent de retirer leur demande d'audience publique sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et eux soient respectées.

170 En tant que médiateur, je dois faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ce rapport inclura les éléments de l'entente, si entente il y a.

175 La décision d'autoriser le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

180 Alors si une entente intervient, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues, et le décret d'autorisation du projet référerait aux engagements que vous aurez pris.

185 En cas d'échec de la médiation, le recours à une audience publique n'est pas nécessairement acquis. Il relèvera alors du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de décider s'il y aura ou non une audience publique.

7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

190 Ce matin, il n'est pas dans mon intention de vous dire que oui, la médiation, c'est une solution extraordinaire. Je n'ai surtout pas comme objectif de vous dire qu'il faut absolument que j'aie une réussite pour cette médiation-là.

195 Mon rôle est d'agir surtout comme une personne neutre qui s'assure que l'information circule bien, que tout se passe de façon équilibrée et que les engagements soient pris de façon officielle, si engagements de votre part il y a.

200 Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers. Je peux aussi présenter

des éléments de solutions. De plus, j'ai la responsabilité et le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée. En d'autres termes, les parties à la médiation doivent en arriver à un règlement gagnant-gagnant.

205 Une fois le consentement des parties obtenu, il y aura une ou des rencontres qui peuvent permettre d'en arriver à un règlement ou à une entente. Donc nous aurons un calendrier de rencontres qui s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail.

210 La médiation se déroule entre vous et les requérants. Si je le juge approprié, je peux inviter toute personne dont je considère la participation nécessaire. À cet effet, j'ai rencontré jeudi dernier des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et également du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Si besoin est, ces personnes sont disponibles pour apporter un éclairage susceptible d'aider à parvenir à une entente.

215 Dans leur requête, les requérants avaient demandé que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune soit présent à cette médiation. Nous avons fait part de cela à la représentante du ministère, et si jamais il y a séance de travail demain soir, en autant que vous consentiez évidemment à la médiation tantôt, à ce moment-là, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que la représentante du ministère
220 des Ressources naturelles et de la Faune seront présents à cette première rencontre de médiation.

Si je constate par contre qu'une entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, ainsi que des requérants, à ce que tout le monde travaille de bonne foi et qu'on travaille finalement dans un but
225 de règlement en bout de ligne, et que ce soit satisfaisant pour tous.

Je m'attends aussi que tous les échanges avec les requérants passent par moi. Parce qu'on a déjà vu dans certains autres dossiers antérieurement, où soit des requérants, soit le promoteur donnaient de l'information à des journalistes, et lesquels journalistes, finalement, en bout de ligne,
230 mêlaient tout le monde.

Ça fait que pour éviter cela, on préfère que tout passe par moi, ça fait que comme ça, autant vos propositions que les leurs, il faut absolument que ça passe par moi. Donc on s'abstient de faire référence aux journalistes, d'autant plus que je dois vous dire qu'il y a deux (2) ou trois (3)
235 journalistes qui déjà sont à l'affût d'informations, ils ont téléphoné à madame Olivier qui est notre conseillère en communication, et ils voulaient savoir, premièrement, qui était le requérant, quelle était la requête, etc., etc.

Bon, nous avons dit: tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas le consentement des
240 personnes, il y a rien qui va être mis en ligne sur notre site!

Parfois, les séances de travail seront sténotypées et à d'autres occasions, bien, il n'y aura que des comptes rendus.

245 Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document, je vais vous demander de le déposer en neuf (9) copies. Donc pour les besoins de la Commission, mais également pour nos centres de consultation, également pour les requérants, d'avoir peut-être une (1) ou deux (2) copies ou trois (3) pour les requérants. Donc grosso modo, c'est ça qui fait que ça fait neuf (9) copies.

250 Pour ce qui est du délai de réponses aux propositions que vous pouvez faire ou encore que les requérants peuvent faire, je m'attends à un délai qui sera discuté lors de nos rencontres de travail; toutefois, compte tenu du délai quand même qui est très court, le délai imparti est quand même relativement court, j'ose espérer avoir une réponse, soit de vous ou soit des requérants, lorsque vous aurez des propositions qui seront faites, je m'attends peut-être à un deux (2) jours, 255 maximum trois (3) jours, de façon à ce qu'on puisse avancer. Parce que sinon, si on prend une (1) semaine, là, on va être rendu, j'aurai même pas le temps de commencer mon rapport, puis on n'aura pas fini de négocier. Donc je m'attends quand même à ce que ce soit rapide.

Avant de continuer, est-ce que vous avez des questions?

260

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Oui, une première question qui est procédurale. Pour les documents qui seraient confidentiels de nature commerciale, quelle est la procédure qui pourrait être suivie?

265

PAR LE MÉDIATEUR:

Bon, écoutez, vous savez qu'au BAPE, c'est un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc tout tout tout est public.

270

Évidemment, si vous avez des informations confidentielles, si elles sont vraiment nécessaires, bien, peut-être que je vais vous demander de les déposer. Sauf que parfois, dans des documents confidentiels, il y a des choses qui peuvent peut-être être raturées sans qu'on puisse les voir.

275

Donc on s'en tiendrait strictement aux besoins propres. Parce que sur un document de vingt (20) pages, peut-être qu'on a besoin de deux (2) paragraphes, ça fait que je ne vous demanderai pas de déposer le vingt (20) pages, je vais vous demander finalement peut-être de déposer les deux (2) paragraphes en question qui pourraient être utiles à l'avancement de nos travaux. La

280 balance, ça m'intéresse pas, et ce n'est pas d'intérêt non plus pour les requérants, comme ce n'est pas d'intérêt pour l'ensemble de la population.

Vous avez des choses, des processus d'affaires qui vous concernent, bien, c'est normal que ce soit gardé chez vous, point à la ligne.

285

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Ma deuxième question va peut-être rejoindre le prochain point, en fait avant le prochain point! Si ma compréhension est bonne du processus, c'est qu'on doit acquiescer ou donner une réponse à la médiation sans savoir l'objet sur lequel doit porter la médiation?

290

PAR LE MÉDIATEUR:

Exact. C'est exact, parce que je ne peux pas rendre publique, dans le fond, et de un, la requête qui est adressée, tant et aussi longtemps que les deux (2) parties n'auront pas acquiescé, n'auront pas donné finalement leur consentement à la médiation.

295

Et comme je les ai rencontrés, je sais ce qu'il y avait dans leur demande d'audience, mais lorsque nous les avons rencontrés, nous avons peut-être épluché un peu plus, puis disons, il y avait des sujets probablement qu'ils avaient oubliés.

300

Ce que je peux vous dire par rapport aux requérants, et ça, je leur ai dit, j'ai dit écoutez, il ne faut pas remettre en question la justification du projet. Si vous remettez la justification du projet en question, regardez, je vous dis merci, bonsoir, je suis content de vous avoir rencontrés ce soir, mais je m'en vais et il n'y aura pas de médiation.

305

Donc ils ne sont pas contre le projet, ils ne sont pas contre la justification du projet. Ils reconnaissent que c'est un bon projet. Maintenant, il y a des arrangements qu'ils souhaitent qui soient faits.

310

Ceci étant, bien, je veux dire, écoutez, nous allons en discuter, si c'est possible oui, mais ça reste toujours si le promoteur est d'accord, s'il accepte et si le promoteur a d'autres propositions que les vôtres, pour en arriver finalement à ce que tout le monde soit content en bout de ligne.

315

Ils nous ont dit aussi qu'ils étaient conscients qu'il y avait un délai quand même de médiation qui entraînait un délai, mais lorsqu'ils ont fait leur requête, ce qu'ils ont souligné – ça, je peux le dire, par exemple, parce que c'est important pour vous de le savoir – c'est qu'ils ont demandé, au lieu que ce soit une audience publique, plutôt d'essayer de procéder dans un premier temps à une

320 médiation, compte tenu que les délais sont beaucoup plus courts qu'une audience publique, donc on raccourcit de cinquante pour cent (50 %), sinon plus, le délai.

Donc il y a quand même une volonté de leur part de vouloir négocier.

325 Maintenant, c'est à vous à prendre la décision si vous acceptez d'aller ou non en médiation.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

330 Et disons, au début d'une médiation, de mettre un terme à la médiation, c'est la prérogative du commissaire enquêteur?

PAR LE MÉDIATEUR:

335 Voilà. Si je vois qu'il y a aucune alternative, qu'on se dirige vers un mur, ça me donne rien d'essayer de continuer.

Je l'ai dit tantôt, et je leur ai dit également, mon objectif, c'est pas que d'avoir une médiation qui va être réussie, là. Si je vois que ça ne peut pas fonctionner, il n'y aura pas de médiation.

340 Par ailleurs, si suite au rapport que moi je ferai au ministre, c'est le ministre qui va décider s'il y aura ou non une audience publique. J'ai bien fait comprendre également aux requérants que c'était pas certain, si le ministre juge qu'il n'y a pas de problème, que ce n'est pas approprié de tenir une audience publique, à ce moment-là, bien, c'est merci bonsoir, nous, on juge que votre requête n'est pas recevable, point.

345 Mais je ne peux présumer de l'intention du ministre à ce moment-ci.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

350 D'accord. J'ai pas d'autres questions.

PAR LE MÉDIATEUR:

355 Pas d'autres questions, parfait.

8. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION

360

PAR LE MÉDIATEUR:

Bon maintenant bien c'est ça, je me dois de vous demander votre consentement.

365

Donc si votre intention est de procéder à la médiation, j'aimerais qu'officiallement, tout en vous nommant et en vous identifiant, que vous consentiez à ce qu'il y ait une médiation.

Je vous écoute.

370

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Je suis Stéphane Boyer, directeur général de Saint-Laurent Énergies, le promoteur du projet.

Nous consentons à la médiation sur le projet de Saint-Robert-Bellarmin.

375

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait, merci.

380

9. LES OBJETS PRINCIPAUX DE L'ENQUÊTE ET DE LA MÉDIATION

385

PAR LE MÉDIATEUR:

On peut passer maintenant aux préoccupations qui ont été soulevées par les participants.

390

Il y a plusieurs points, et d'ailleurs madame Boutin va vous remettre des documents tantôt qui ont trait, parce qu'ils nous ont déposé ces documents-là lundi soir. Ils ont des choses aussi par contre, peut-être que leur document est un petit peu intéressant, mais de toute façon, j'ai demandé à Rafael ce matin de communiquer avec les requérants et leur dire de préparer, parce qu'on présumait que vous accepteriez d'aller en médiation, de préparer une liste des différents points, même si je pense que ceux qu'on a ici reflètent quand même bien leurs préoccupations. Il y a des choses qu'ils n'avaient pas dans leurs papiers et qu'ils nous ont parlé quand même l'autre soir.

395

Donc je leur ai dit de nous préparer cette liste-là et dans une première séance de travail, on va y aller un par un.

400 Je leur ai également demandé de préparer s'ils avaient des propositions à vous faire, également de préparer ces propositions-là, de façon à ce qu'on puisse peut-être accélérer un peu plus dans le processus.

Bon, leur première demande, c'était de finaliser le protocole d'entente.

405 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Pour être bien précis, la demande, c'est bien le regroupement des acériculteurs?

410 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Effectivement, ça vient de l'Association des acériculteurs sur les terres publiques.

415 Oui c'est vrai, j'ai oublié de dire ça. Maintenant que vous avez accepté, cet après-midi leur requête va être sur le site Web du BAPE et on va en envoyer une copie dans tous les centres de consultation. Donc c'est bien eux qui ont fait la demande.

420 Bon, leur première demande, c'était de finaliser le protocole d'entente. Avec leur protocole d'entente que madame Boutin va vous remettre, il y a également deux (2) listes, une (1) liste des points à régler en fait. Il y en a un que c'est des éléments majeurs et l'autre, c'est des éléments secondaires. Donc on va vous les remettre.

Et il y a également aussi un document qui s'appelle "Attentes des permissionnaires exploitants".

425 Donc ils ont des attentes, ils ont des éléments à prendre en considération, qu'eux considèrent qui devraient être pris en considération.

Il y a la localisation de certaines éoliennes qui pose problème selon eux.

430 Il y a la localisation des chemins qui doivent éviter les érablières.

435 Ensuite de ça, ils parlaient également de la sécurité des biens des permissionnaires, mais je pense qu'à ce moment-là, la demande s'adresse beaucoup plus au MRNF qu'à vous, mais on pourra en discuter quand même.

Et il y avait évidemment troubles et ennuis; et dans troubles et ennuis, il y a une page au complet des troubles, ennuis, en fait ils appellent ça "Troubles, inconvénients, risques", c'est l'article 4. Disons qu'il y a une liste de sujets dans lesquels il y a des inconvénients, il y a des

440 risques, puis il y a des pertes monétaires entre autres qu'ils souhaiteraient être discutés. Madame Boutin va vous remettre tout ça.

445 Il y a également des sujets qui ne sont pas identifiés sur ces feuilles-là, mais sur lesquels ils nous ont parlé. Bon, notamment l'harmonisation des activités sur les terres publiques. Ensuite de ça, de nouveaux chemins qui passeraient directement dans le stationnement d'une aire de travail d'une érablière comme telle, en fait de la bâtisse de l'érablière. Ça, ils nous ont parlé de ça, qu'ils voulaient en discuter. Mais peut-être qu'on verra un peu plus tard. J'ai apporté ici quelque chose, mais on verra ce qu'il en est.

450 Bon, si jamais il y aurait un tel empiètement sur l'aire de travail, donc ils aimeraient qu'il soit discuté le déplacement des bâtiments à ce moment-là. Je sais pas si ça a déjà été discuté entre vous, mais ils souhaitent en parler.

455 Il y avait aussi la distance minimale des peuplements d'érables; ils réfèrent à ce moment-là à un règlement de la MRC de l'Érable qui dans son RCI mettait, si je me trompe pas, aucune éolienne à moins de cinquante mètres (50 m) d'un peuplement d'érables, donc ils souhaitaient peut-être avoir, je pense que c'est quarante-cinq mètres (45 m). Mais en tout cas, comme je vous dis, c'est des sujets de discussion sur lesquels on devra s'attarder.

460 Bon, il y avait l'installation de barrières. On comprend qu'encore là, ça s'adresse plus au MRNF.

Le déneigement non satisfaisant.

465 Bon, les postes de pompage! Parce qu'ils nous ont fait part qu'il avait pas été question des postes de pompage.

470 Dans certains cas, leurs postes de pompage, ça prend des bâtiments qui sont plus grands et plus gros que ce qu'on entend par poste de pompage normal. Par exemple, des fois, un poste de pompage, ça peut être quelque chose comme six par six (6 pi x 6 pi) puis encore ou quatre par six (4 pi x 6 pi), puis tu as seulement une (1) pompe, puis tu pompes.

475 Ils nous ont expliqué que dans leur cas, souvent les postes de pompage, ils avaient besoin d'espace pour mettre une génératrice dans le cas de perte d'électricité, etc., etc. Et la hauteur des bâtiments.

C'est tous des aspects sur lesquels ils souhaitent engager des discussions là-dessus.

480 Il y avait aussi, dans le protocole d'entente, bon, ce qui a trait à la cession des droits. Ils veulent avoir une clause similaire à la vôtre pour ce qui est question de la cession des droits, en ce qui les concerne.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

485 La cession du protocole d'entente?

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, dans le protocole d'entente, c'est ça, si on prend, si je me trompe pas, c'est l'article 1.3. En fait, si je lis l'article 1.3, c'est:

490 "SLE s'engage à exiger, en cas de cession totale ou partielle de ses droits dans le projet, le respect intégral des dispositions de la présente convention par le cessionnaire. Pour fins de précisions, chacun des copropriétaires pourra offrir à un autre partenaire, par exemple un tiers ou un copropriétaire, une partie ou la totalité de ses droits et intérêts dans le projet qui, sujet au respect intégral de la présente convention, ne pourra être refusé ou contesté par les permissionnaires."
495

500 Donc ils veulent avoir la clause inverse, c'est-à-dire la même chose, mais pour eux. Autrement dit, si un permissionnaire vend à quelqu'un d'autre, bien l'autre a quand même les mêmes choses, les mêmes droits, les mêmes conditions du protocole d'entente.

Je pense que c'est une précaution qu'ils veulent de leur part, mais ça, c'est des sujets qui devront être discutés.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

505 Ça fait partie de leur liste que vous venez de nous remettre?

PAR LE MÉDIATEUR:

510 Oui, oui, ça fait partie de leur liste. Ça fait effectivement partie de leur liste.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

515 Parfait.

PAR LE MÉDIATEUR:

520 Et finalement, il y avait la durée du protocole, puis ils voulaient discuter aussi de la
renégociation lors du renouvellement du contrat que vous aurez, que Saint-Laurent Énergies aura
avec Hydro-Québec.

525 Autrement dit, lorsque vous allez arriver à la fin de votre contrat avec Hydro, je pense c'est
une vingtaine d'années, si vous renouvelez avec Hydro, bien, c'est tu vingt (20) ans ou vingt-cinq
(25) ans, je le sais pas, peu importe, parce qu'on sait qu'habituellement, après vingt (20) ans,
normalement il y a un renouvellement du parc comme tel, c'est-à-dire remplacement des
éoliennes, etc. Donc si vous avez un nouveau contrat avec Hydro à ce moment-là, ils veulent
renégocier.

530 Mais encore là, ce seront des choses qui devront être discutées.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

535 Par rapport à la procédure, est-ce qu'on répond par rapport à ces questionnements avec eux
ou est-ce qu'on a un échange avec eux de façon je dirais individuelle?

PAR LE MÉDIATEUR:

540 Bon, c'est ça, dans un premier temps, on va se rencontrer demain soir et on va les écouter.
Ils ont peut-être des propositions, si jamais ils ont des propositions, vous allez repartir avec. Vous
allez les regarder et après ça, au bout de deux (2) jours, on pourra, pas avec tout le monde, mais
juste vous et moi, donc Saint-Laurent Énergies et la Commission pourraient en discuter. Ça peut
se faire à ce moment-là peut-être par lien téléphonique, c'est peut-être pas nécessaire que vous
soyez ici à chaque fois, parce que partir de Montréal, ça fait beaucoup de voyageements.

545 Donc moi, je reçois, ensuite je rencontre les requérants, je leur fais part de vos
commentaires, de vos propositions si vous en avez ou de vos contre-propositions. Je discute avec
eux, je leur demande de regarder ça, et ils me reviennent.

550 Après ça, moi, je vous reviens. C'est un processus, et si je le juge approprié à ce moment-
là, on pourra avoir une rencontre avec vous et avec les requérants.

555 Parce qu'écoutez, je sais que vous allez être à peu près cinq (5) demain soir, eux vont être
six (6) ou sept (7), si je prends les personnes du MRNF, donc on va se retrouver peut-être à dix-
huit (18) ou vingt (20) personnes autour de la table, ça peut devenir une cacophonie, là.

Donc dans la mesure du possible, oui, pour une première rencontre, ça va, mais par la suite, on va essayer de limiter le nombre de personnes également qui ne sont peut-être pas nécessaires aux discussions et également à la médiation.

560

Pas parce que je veux pas vous voir, ça me fait plaisir, mais vous comprenez que si on veut être effectif, si on veut que ce soit rentable, je pense qu'il faut à un moment donné limiter le nombre de personnes.

565

Donc ce sont les sujets sur lesquels il y aura demain soir discussions.

Entre-temps, parce que j'ai pas l'intention de vous retenir très longtemps ce matin, je pense que vous allez avoir un travail à faire tantôt. Vous allez repartir avec ça.

570

Et pensez aussi peut-être à des propositions si vous en avez, pour que demain soir, on puisse avoir une franche discussion, puis une bonne discussion là-dessus.

Et après ça, bien, on verra comment qu'on va continuer la médiation.

575

PAR M. STÉPHANE BOYER:

D'accord. Écoutez, comme je pense vous êtes au courant, c'est pas la première fois qu'on entend parler des acériculteurs. Il y a processus qui a été engagé dès le départ de la conception de ce projet à Saint-Robert-Bellarmin, un processus de discussion, présentation du projet avec les acériculteurs concernés par le projet.

580

Donc on a, nous, ici, préparé un historique finalement des échanges qu'il y a eus avec les acériculteurs depuis qu'on a initié des discussions avec eux, qui étaient à l'automne 2009, qu'on aimerait pouvoir déposer aujourd'hui.

585

PAR LE MÉDIATEUR:

Bien sûr.

590

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Également, vous avez mentionné l'évolution finalement et la position des éoliennes, les chemins.

595

Il y a eu du travail également qui a été fait sur le terrain avec les acériculteurs concernés. Il y a eu des visites de sites qui ont été faites et depuis les dernières visites, on est aujourd'hui en

mesure de déposer une nouvelle implantation qui réduit pour nous au maximum les impacts environnementaux du projet.

600 Comme depuis le départ, on s'était engagé de toute façon, aucune éolienne qui se situe dans les érablières en exploitation, et aujourd'hui donc on parle finalement des chemins. Donc on a réduit les chemins d'accès finalement au minimum dans les érablières en exploitation.

605 On voudrait déposer ça aujourd'hui à la Commission.

PAR LE MÉDIATEUR:

610 Excellent. Et d'ailleurs, j'avais demandé, lors de notre rencontre avec les gens, les personnes-ressources la semaine dernière, j'avais demandé au MRNF de nous préparer, parce qu'ils nous avaient apporté une carte qui était quand même relativement intéressante, mais il manquait certaines choses, il y avait pas les chemins!

Donc ce que vous allez déposer, je présume que c'est également une carte?

615 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Alors on a toute une documentation sur l'historique finalement des relations avec les acériculteurs depuis le début.

620 Associées à cela, les trois (3) cartes finalement d'implantation, de l'évolution du projet. Parce que ce qu'on avait prévu initialement, ce qui a été déposé dans l'étude d'impact, et aujourd'hui ce qu'on est en mesure de proposer aux acériculteurs permissionnaires concernant les chemins et la réduction minimum des impacts, avec aujourd'hui un point sept hectare (1,7 ha) qui se situe au niveau des érablières, alors qu'on est plusieurs centaines d'hectares d'érablières dans ce secteur-là.

625 **PAR M. RAFAEL CARVALHO:**

Cela, c'est comparativement aux quatre hectares (4 ha) qui a été mentionné?

630 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Exactement. Tout à fait.

635 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Pour faire mettons l'historique! Au départ, quand on commençait à concevoir le projet, on avait six hectares (6 ha) qui empiétaient sur les érablières.

640 Suite à la rencontre avec eux, on est descendu autour de quatre (4 ha).

Et là, on serait autour de un point huit (1,8 ha).

645 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Donc vous avez raffiné finalement tout le projet comme tel ainsi que les circuits qui seraient empruntés?

650 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Tout à fait. Suite aux visites sur le terrain avec les permissionnaires. Donc on a mis en place des processus depuis le début où est-ce qu'on est arrivé à une certaine évolution du projet. On a été sur le terrain avec eux pour leur proposer nos aménagements et apporter les modifications qu'ils auraient souhaitées.

655 Et aujourd'hui, on est prêt à déposer finalement le résultat de cela de façon pour montrer qu'il y a une volonté de minimiser les impacts du projet.

660 **PAR LE MÉDIATEUR:**

De toute façon, nous, on va prendre connaissance de ça tantôt. De toute façon, vous allez en apporter aussi demain soir au moins pour les requérants. Donc si c'était possible peut-être d'en avoir six (6) pour eux. À nous, trois (3), puis éventuellement, on va peut-être vous en demander plus.

665 **PAR M. RAFAEL CARVALHO:**

La version électronique aussi.

670 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, la version électronique.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

675

Oui, ça, je l'ai, je pourrai vous l'envoyer cet après-midi.

PAR LE MÉDIATEUR:

680

Oui, parce qu'en fait, notre spécialiste en cartographie ici va pouvoir travailler avec ça, parce qu'évidemment, dans le rapport, il va y avoir une petite carte.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

685

Oui, on aura des échanges, parce que souvent, il demande des spécifications sur les types de...

PAR LE MÉDIATEUR:

690

Oui, bien, c'est ça, c'est Bernard qui s'occupe de ça, Bernard Desrochers.

Lorsqu'il aura besoin, il communiquera avec vous, peut-être prendre votre nom.

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:

695

Ce sera avec monsieur Tremblay, d'accord!

PAR LE MÉDIATEUR:

700

C'est ça, apportez-en six (6) demain soir, donc on pourra montrer ça aux requérants et on pourra aussi discuter de cet aspect-là.

Puis éventuellement, bien nous, quand on aura besoin de cartes, Bernard communiquera avec vous, monsieur Tremblay.

705

Maintenant, est-ce qu'il y a d'autre chose?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

710

Écoutez, je pense que dans le temps imparti ce matin, on veut pas passer à travers tous ces documents-là, mais évidemment, c'est ça, encore une fois, je répète, on a colligé toute l'information et l'historique pour présenter à la Commission où est-ce qu'on en est aujourd'hui, pourquoi on est arrivé à ce point-là.

715 Il y a aussi, je pense, des éléments déjà de réponses mais qu'on doit extraire pour prendre point par point ce que vous nous présentez ce matin venant des requérants.

Il y avait peut-être un point, parce que quand on parlait de documents confidentiels, notamment le protocole d'entente, si je comprends, il vous a été remis par les acériculteurs?

720 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui.

725 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Donc ça devient aujourd'hui maintenant un document public?

PAR LE MÉDIATEUR:

730 Non, il sera pas public, et je veux en discuter demain soir.

Ce que j'ai mentionné aux requérants, je pense que strictement les deux (2), si tout le monde est d'accord, seulement les deux (2) premières séances de travail, c'est-à-dire celle que j'ai eue lundi soir avec eux et celle d'aujourd'hui, de ce matin avec vous, seront rendues publiques.

735 À partir de demain soir, moi, mon intention, et si vous êtes d'accord avec ça, c'est qu'il va y avoir quand même une transcription, mais tout ne sera déposé qu'à la fin. C'est-à-dire lorsque mon rapport sera remis, à ce moment-là les transcriptions, suivant la séance de demain soir et ultérieurement, tout ça, tous les documents, tout ça sera déposé strictement lorsque mon rapport sera remis au ministre. Donc ça deviendra public juste à ce moment-là.

740 Parce que je veux éviter finalement, si on les met tout de suite, que quelqu'un, ah, comment ça se fait, vous savez ce que c'est, donc on peut avoir plus de problèmes, entre parenthèses, à mettre ça public immédiatement.

745 Moi, je préfère travailler concrètement correctement et attendre finalement que l'on arrive en bout de ligne, si la médiation, même s'il n'y a pas médiation, mais tout sera remis à la fin.

750 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

On pourrait donc décider le document qui tout de même demeurerait confidentiel ou qu'il faudrait finalement extraire juste uniquement certaines parties?

PAR LE MÉDIATEUR:

755

C'est ça, puis qui ne seront que déposées à la fin, si tout le monde est d'accord.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

760

Y compris le protocole d'entente?

PAR LE MÉDIATEUR:

765

L'entente? Bien oui, s'il y a entente, oui, il va y avoir, premièrement, il faut que les requérants consentent à retirer leur chose, donc on leur fait signer un document. Et par la suite, les engagements qui auront été pris de part et d'autre finalement, parce que la médiation, c'est pas juste, je gagne quatre-vingt-dix (90 %), puis toi, dix pour cent (10 %). C'est pas ça.

770

On peut avoir des engagements de part et d'autre qui auront été pris à ce moment-là, nous, on va les faire savoir en annexe du rapport, ça va être en annexe du rapport, mais on le fait savoir au ministre. Et le ministre, lui, bien, quand il prend connaissance de ça, puis après ça, il fait sa recommandation. Bien, il a pas le choix, il faut que les engagements qui ont été pris de part et d'autre se retrouvent finalement dans le décret, éventuellement le décret d'autorisation du projet.

775

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Mais il demeure que le protocole d'entente demeure quand même un document commercial, je ne sais pas comment – mais nous, pour nous, c'est un document confidentiel, donc comment on peut faire pour ça?

780

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est vraiment difficile.

785

PAR Mme MYLANY DAVID:

Puis-je proposer que les engagements soient pris dans un document et qui sera reflété dans le protocole qui, lui, sera pas inclus au décret?

790

PAR LE MÉDIATEUR:

Il faut faire attention, parce que moi, tous les documents qui me sont déposés, et le protocole a été déposé, donc je n'ai pas le choix. Tout doit être public.

795 Maintenant, il y a des choses sur lesquelles vous allez vous entendre, parce que le protocole, à l'heure actuelle, il n'est pas signé. C'est pas marqué projet de protocole, parce qu'il y a rien de signé de votre part. Il y a des éléments sur lesquels, bon, vous vous êtes pas entendus, donc le protocole probablement sur lequel vous allez vous entendre sera signé ultérieurement au dépôt de mon rapport.

800 Donc à ce moment-là, il peut y avoir des choses dans le protocole qui ne seront pas des engagements comme tels, parce que ça dépend toujours des engagements que vous allez prendre.

805 Donc le protocole peut être signé après et il peut contenir des choses qui n'auront pas été prises comme engagements comme tels.

Mais je peux pas ne pas le rendre public, vous comprenez!

PAR M. STÉPHANE BOYER:

810 Étant donné qu'ils l'ont déposé!

PAR LE MÉDIATEUR:

815 Bien oui, c'est ça. C'est eux qui nous l'ont déposé. Probablement que s'ils ne l'avaient pas déposé, de toute façon on aurait probablement travaillé sur ce document-là en cours de route et à un certain moment donné, il aurait fallu que moi, je le dépose, que ce soit tout de suite ou à la fin.

820 Ce document-là, il sera pas déposé tout de suite.

PAR Mme MYLANY DAVID:

825 Mais ça, c'est possible de raturer les éléments de nature commerciale dans cette entente-là avant qu'il soit rendu public. En fait, je pense que c'est la préoccupation exprimée ici.

PAR LE MÉDIATEUR:

830 Si ça fait partie des engagements, j'aurai pas le choix de le retrouver dans le protocole. Le protocole, comme je vous dis, s'il n'est pas signé, ça demeure toujours un document de travail.

Vous comprenez que moi, ça va être marqué document de travail. Ça veut dire que si par la suite, bon, il y a d'autres choses qui sont apportées et que vous signez, ça pourrait ne pas se retrouver dedans lorsqu'il sera déposé.

Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire?

835

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Oui, je comprends.

840

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est parce que j'ai pas le choix. Que ce soit une audience publique ou une médiation, tous les documents qui sont déposés à la Commission sont rendus publics.

845

Ceci dit, c'est sûr qu'en audience publique, quelqu'un vient demander, me demanderait de faire déposer, je sais pas, moi, une entente commerciale que vous avez, bien, la première des choses, je vous adresserais la parole, et vous me diriez non, c'est confidentiel, c'est commercial. Si le type insiste, je vais lui demander, qu'est-ce que vous cherchez! Parce que la Commission n'est pas là pour aller à la pêche, tu sais, on va pas à la pêche. Donc si le type en question n'est pas en mesure de me spécifier quel élément qu'il veut absolument connaître, c'est juste d'aller à la pêche pour voir s'il y a un secret, bien là, ça le regarde pas, effectivement, puis ça ne regarde pas la Commission non plus.

850

PAR M. STÉPHANE BOYER:

855

Est-ce que vous allez déposer ce protocole-là ou le protocole qui serait finalement le résultat sur lequel...

PAR LE MÉDIATEUR:

860

Moi, je vais déposer le protocole, si celui-là n'est pas signé, et vous êtes toujours en discussions, mais disons qu'en bonne voie, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) vous vous êtes entendus, c'est évident que j'aurai – mais il sera pas signé.

865

Ça veut dire que les parties se sont engagées à signer ce protocole, mais je n'ai pas le choix de ne pas le déposer.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

870

Bon d'accord, on en prend bonne note.

PAR LE MÉDIATEUR:

875 Mais je vais le déposer très tard. Puis vous comprenez pourquoi que je vais le déposer très tard.

880 Bon, c'est certain que si, bon, en audience, les requérants seraient arrivés avec ce protocole-là, ils l'auraient déposé, on n'aurait pas eu le choix de le rendre public. Donc c'est un peu le même processus lors d'une médiation.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

OK.

885 **PAR LE MÉDIATEUR:**

D'un autre côté, pour vous rassurer, à moins que vos concurrents soient vraiment à l'affût pour aller lire ça...

890 **PAR Mme MYLANY DAVID:**

C'est de ça dont il s'agit.

PAR LE MÉDIATEUR:

895 Il faut vraiment qu'ils soient à l'affût.

PAR Mme MYLANY DAVID:

900 On l'est tous!

PAR LE MÉDIATEUR:

905 En fait, ce que je veux dire, c'est qu'étant donné que ça va être déposé strictement à la fin, donc on va déposer la requête, on va déposer la médiation, moi, je suis pas obligé, comme je vous disais, de mettre ces informations-là immédiatement, donc je préfère les mettre à la fin, ça, c'est le rapport.

910 Donc si ça prend deux (2) mois, supposons qu'au bout d'un mois et demi (1 ½), on est encore en discussions, ça avance bien, mais il reste des choses encore, je vais probablement peut-être demander une extension de mon mandat, de façon à finaliser. Donc ça veut dire que ça

peut être dans deux (2) mois qu'on va déposer les documents, mais ça peut être aussi deux mois et demi (2 ½), on sait jamais.

915 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Je peux vous assurer que sur ce point-là, on est très sensible aux délais, compte tenu de l'échéancier du projet.

920 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Voilà.

925 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Et on va tenter de donner les réponses claires aux demandes, pour qu'il y ait une décision sur les suites et l'évolution de la médiation, que vous puissiez juger très rapidement dans quelle direction on s'en va.

930 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Voilà. C'est certain que pour vous, les délais entraînent des coûts. Ça, on en est conscient. Et je dois dire que les requérants également en sont conscients, peut-être moins selon vous, mais c'est pour ça que je leur mets quand même une certaine pression, dans le sens que les réponses doivent être rapides dans leur cas et leurs propositions aussi doivent être rapides. Je veux pas qu'ils s'étendent pendant une (1) semaine de temps sur la suite de ça.

935 De toute façon, écoutez, vu que vous avez déjà eu des rencontres avec ces gens-là, vous vous êtes déjà assis pour discuter de ce protocole-là, donc à ce moment-là, vous êtes familiers avec les personnes. C'est beaucoup plus facile que si on commence quelque chose de nouveau.

940 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

945 Sur ce point-là, est-ce qu'on peut se permettre, on a justement, dans l'évolution, aujourd'hui avec la dernière implantation, on a uniquement trois (3) acériculteurs qui sont concernés au niveau de la coupe d'érables.

PAR LE MÉDIATEUR:

950 Donc ça diminue.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

955 Est-ce qu'il est possible de s'assurer par la Commission que ces trois (3) acériculteurs soient
présents lors de la réunion? Je pense que pour nous, c'est très important, par rapport aux
messages qu'eux-mêmes, leur association, leurs représentants véhiculent à leurs membres, qui
semblent pas toujours être parfaitement transmis.

PAR LE MÉDIATEUR:

960 Je pense que c'est monsieur Pépin, si je me trompe pas?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

965 Oui, monsieur Pépin.

PAR LE MÉDIATEUR:

970 Monsieur Lessard?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Tout à fait.

975 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Puis le troisième?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

980 Monsieur Poulin. Vous avez les trois (3).

PAR LE MÉDIATEUR:

985 Donc monsieur Lessard, c'est le secrétaire de l'association, donc il est présent. Monsieur
Pépin était là l'autre soir, donc il sera présent aussi.

990 Et monsieur Poulin aussi était présent. Donc en fait, juste pour une question de logistique
encore une fois, la rencontre de demain soir va avoir lieu à Saint-Georges-de-Beauce, c'est à
l'hôtel Le Georgesville.

PAR Mme ANNE-LYNE BOUTIN:

Je vous laisserai tout à l'heure les coordonnées.

995

PAR LE MÉDIATEUR:

Parce qu'où on était, c'était pas fameux, parce que la salle était pas assez grande, puis d'une part il y avait pas de climatisation, donc il faisait extrêmement chaud dans cette salle.

1000

Donc on va se rencontrer au Georgesville demain soir.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Alors j'insistais pour que les trois (3) soient là, je pense que ça va accélérer aussi le processus de médiation.

1005

PAR LE MÉDIATEUR:

Exact.

1010

PAR M. MATHIEU PAQUET:

Madame Suzanne Poulin, puis monsieur Claude Poulin, son permis est divisé en deux (2), donc un au nom de sa femme, je sais pas si...

1015

PAR LE MÉDIATEUR:

Bien, j'imagine que c'est lui qui prend les décisions; des fois pour avoir des permis, tu divises en deux (2)!

1020

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

C'est une seule exploitation.

1025

PAR LE MÉDIATEUR:

Effectivement, c'est ça qu'on avait pensé, parce que Rafael et moi, en regardant la carte du MRNF, on voyait bien que les deux (2) se rejoignaient.

1030

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Tout le système de tubulure est à la même exploitation.

1035 **PAR LE MÉDIATEUR:**

1040 OK. Ah oui, en passant, Rafael et moi, lundi après-midi, on s'est promené énormément dans le coin. On a fait le tour complet. On s'est pas perdu, mais on a été dans des chemins qu'on pensait que peut-être que ça pourrait être ça, mais finalement, on a été obligé de reculer. Ça va mal pour reculer, je peux vous dire.

Et pour son bonheur personnel, il a eu le droit à voir un premier original de sa vie!

1045 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

C'est assez impressionnant.

PAR LE MÉDIATEUR:

1050 Est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1055 Pas à ce stade-ci. Je vais demander à mes collègues s'ils ont des interventions?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

1060 Bien, peut-être simplement qu'on va vous déposer ça. Donc peut-être juste pour résumer les efforts qui ont été faits à la demande continue...

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc ils sont bien identifiés?

1065 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Ils sont identifiés, initial, étude d'impact et configuration suite à la visite de sites qu'on a faite avec les acériculteurs.

1070 Il y a eu un effort pour retirer les éoliennes de la proximité des érablières, parce qu'il y en avait qui étaient un peu proche.

1075 Comme deuxième type d'effort, on a repensé le système de levage, donc pour déboiser moins de superficie.

Et troisièmement, c'est les chemins qui ont changé et principalement avec l'accord d'un des permissionnaires, le tracé de chemin a été choisi et en ce moment, les érables qu'on devrait couper, c'est surtout en fonction de ce chemin-là qui a été choisi d'un commun accord avec le permissionnaire.

1080

PAR LE MÉDIATEUR:

Est-ce que le permissionnaire est monsieur Pépin?

1085

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Oui.

1090

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est lui qui nous a fait part que ça passait dans sa cour, que le chemin passait dans sa cour, puis il dit, là, qu'est-ce que je fais, est-ce que je peux déménager – c'est cet aspect-là!

1095

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Bien, je pense que c'était un tracé initial qui a été discuté, que suite à la visite, justement il nous a fait part d'une proposition qui est maintenant reflétée sur ces cartes-là.

1100

Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, il ait reçu une nouvelle carte, parce que c'est tout récent, à la mi-août, du travail d'ingénierie qui a été fait.

Et aujourd'hui, c'est pour ça qu'on propose déjà de répondre à cette attente-là, et suite à la visite, ils ont réaligné le chemin et sous toute réserve, je pense qu'on n'est plus dans sa cour.

1105

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

En fait, il avait proposé un tracé alternatif qui a été retenu.

PAR LE MÉDIATEUR:

1110

S'il l'a proposé et qu'il a été retenu, bien là, il peut pas revenir trop trop là-dessus.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1115

Je pense qu'il n'y a pas eu de nouveaux échanges depuis les derniers échanges. C'est ça, on arrive aujourd'hui, on commençait, je veux dire, on a eu une information sur la médiation, comme vous l'avez mentionné, on essaie de maintenant s'attarder de travailler avec la Commission, de ne pas avoir finalement des choses qui évoluaient alors que la médiation allait débiter. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, on est prêt à déposer ça.

1120

PAR LE MÉDIATEUR:

1125

En fait, aussi, je vous dirais que la demande d'audience a été faite, puis ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'on a fait une demande d'audience parce que la période de quarante-cinq (45) jours achevait et qu'on était toujours en négociation, mais il y avait des choses qu'on voulait régler. Mais on voulait être sûr que si on demandait une audience, bien au moins, il y aurait des discussions qui continueraient.

1130

Donc je pense qu'il y a une volonté de leur part de vouloir finaliser le dossier, puis je pense que c'est la même chose pour vous. Et je le souhaite en tout cas que ce soit la même chose, parce que c'est de cette façon-là qu'on va en arriver à une entente qui va être profitable pour tout le monde, et l'objectif, c'est ça, que tout le monde soit content.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1135

Oui, je pense, comme vous dites, dans la mesure, pour nous, où les demandes sont raisonnables, fondées et justifiées, on les a, je pense, jusqu'à aujourd'hui toutes prises en compte.

PAR LE MÉDIATEUR:

1140

Effectivement, il faut pas non plus qu'ils arrivent puis qu'ils demandent la mer, le ciel, la terre au complet. Je pense qu'il faut être raisonnable aussi dans nos demandes, il faut que ce soit réfléchi, puis il faut que ça comporte des éléments qui soient acceptables de part et d'autre.

1145

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Tout à fait. Et on est bien conscient de cet objectif.

On en a trois (3) copies, si vous voulez, déjà de disponibles.

1150

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait.

1155

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Pas les cartes, mais au moins le texte.

PAR LE MÉDIATEUR:

1160

Il y en a toujours une pour madame Boutin, c'est elle la gardienne de tous nos documents.
Merci.

Est-ce qu'on a le temps, Rafael, de tout lire ça pour demain soir?

1165

PAR Mme MYLANY DAVID:

En fait, il s'agit du premier onglet.

1170

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Oui, il y a beaucoup d'annexes par la suite, mais on parle des douze (12) premières pages, treize (13) pages qui sont l'historique, le résultat, où est-ce qu'on est aujourd'hui.

Finalement, il demeure qu'il y a des choses peut-être à compléter, là.

1175

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent.

1180

PAR M. STÉPHANE BOYER:

C'est beau?

1185

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est beau.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1190

Demain, c'est toujours dix-neuf heures (19 h)?

PAR LE MÉDIATEUR:

1195

Toujours dix-neuf heures (19 h) demain.

Donc au plaisir de se voir demain soir à dix-neuf heures (19 h).

1200

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1205

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.